

VACANCES D'AUTOMNE

DU 19 AU 30
OCTOBRE 2026

**INSCRIPTIONS À PARTIR DU
MERCREDI 14 OCTOBRE À 14H**
AUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA STRUCTURE



Le PASSEPORT VACANCES vous permet de participer aux activités, animations, sorties et aux soirées proposées.

Conditions d'inscription :

- Être Adhérent au Cap'Ados : clétien : 13 € - hors commune : 23 €
- Règlement du passeport vacances : 13 € (2 semaines) - 7 € (1 semaine)
- Règlement des activités, sorties, soirées ou stages de 3 à 36 €
- La fiche de renseignement dûment remplie à récupérer au Cap'Ados
- Documents à fournir : photocopie du carnet de vaccination, avis d'imposition N-1, photo d'identité
- Le jeune, doit impérativement être présent ou être représenté par un représentant légal pour effectuer cette démarche
- Pour toute adhésion, la présence du responsable légal est obligatoire
- En cas de dossier incomplet la demande d'inscription ne pourra être prise en compte
- Aucune inscription possible par téléphone, mail ou par courrier

Lieu d'inscription :

CAP'ADOS

**1, avenue Maurice Jouet
78340 Les Clayes-sous-Bois**

Pour toute information vous pouvez contacter

l'équipe d'animation : 01 30 79 39 85
capados@lesclayessousbois.fr

ou vous rendre sur le site internet de la ville :
www.lesclayessousbois.fr/fr/11-17-ans

	LUNDI 19	MARDI 20	MERCREDI 21		JEUDI 22			VENDREDI 23 Journée spéciale 11-13 ans	SAMEDI 24 Journée spéciale 14-17 ans
10h - 12h	Inscriptions Aux activités de la semaine <i>Rendez-vous à 10h00 !!!!</i> - Accueil libre - Atelier FabriKaKoi « Viens créer tes vacances »	Ciné- Débat Rdv 9h30 au Cap « Chair de Poule »  « Zach rencontre Hannah, la fille de l'écrivain R. L. Stine. Les monstres de ses livres s'échappent. Ils envahissent la ville et créent le chaos. Zach, Hannah et Stine doivent les arrêter. »	Sortie FabriKaKoi Lia S. « Visite du Parc des Princes »  Viens visiter le Stade mythique des champions d'Europe en titre !	Atelier Culinaire « Cookies araignées » - Atelier Sportif « Le Grand jeu : Escape game d'Halloween » - Atelier Manuel « Photophore d'Halloween » - Atelier Jeu « Tournoi de jeux de cartes » 	Atelier Culinaire « Brownie d'Halloween » - Atelier Manuel « Confection de citrouille décorative » - Atelier Numérique « Just Dance »	 « Ligue des Nations » - Rendez-vous à 10h Fin à 16h30 Prévoir un pique-nique, une tenue adaptée, des chaussures d'intérieur et une bouteille d'eau  Attention le rendez-vous est au gymnase Guimier	Sortie « Viens te challenger en allant à pied jusqu'aux jardins du Château de Versailles : Objectif 20 000 pas ! » - Prévoir un Pique-nique + Chaussures de marche adaptées Rdv : 10h Retour: 16h30	Sortie « Parc Astérix : Peur sur le Parc »  Rdv à 8h15 Retour à 19h30 Prévoir un pique-nique Clétien : 11.50 € H. commune : 17 €	Sortie « Parc Astérix : Peur sur le Parc »  Rdv à 8h15 Retour à 19h30 Prévoir un pique-nique Avec Passeport Vacances : Clétien : 11.50 € H. commune : 17 € Sans Passeport Vacances : Clétien : 23.50 € H. commune : 36 €
Pause midi									
14h - 16h30	Atelier Jeu « Tournoi de skyjo » - Atelier Sportif « Initiation à la Pétanque » - Atelier Jeu « Loup-Garou » - Sortie « Versailles Express » Sortie en transport en commun RDV 13h15 	Atelier Manuel « Fabrique ton attrape-rêve d'Halloween » - Atelier Jeu « Time's Up » - Atelier Sportif « Initiation aux sports d'oppositions » - Atelier Manuel « Plastique fou » - Atelier Plein Air « Fabrication de cabanes et cueillette de châtaignes en forêt »	Prévoir un pique-nique & Déplacement en train RDV à 10h00 Retour à 17h00 24 places Clétien : 7 € H. commune : 10.50 €	Atelier Sportif « Initiation au badminton » - Atelier Manuel « Suspension d'halloween » - Atelier Culinaire « Cake d'Halloween »	Projet Inter G. Préparation à la création d'un Jeu de Piste pour la journée du Patrimoine 2027 « Imaginez les énigmes, les indices afin que votre ville soit découverte telle qu'elle le doit... A vous de jouer ! » Rdv : 13h45 Retour à 17h00	Atelier Jeu « Le loup numérique » - Atelier Manuel « Porte-clef d'Halloween » - Atelier Culinaire « Sablé d'Halloween »			
Temps libre 16h30 - 18h	Accueil libre - Atelier FabriKaKoi « Viens créer tes vacances »		Accueil libre - Atelier FabriKaKoi « Viens créer tes vacances »		Accueil libre - Atelier FabriKaKoi « Viens créer tes vacances »			Prévoir un pique-nique Clétien : 11.50 € H. commune : 17 €	
SOIREE	Soirée 14/17 ans. « Fort Boyard » Début à 18h30 – Fin 22h00 Clétien : 11.50 € / H. com. : 17 €	Soirée au Cap 'Ados « Mystère de Michel » Début à 20h00 – Fin 23h00 4 €							

	LUNDI 26		MARDI 27	MERCREDI 28		JEUDI 29	VENDREDI 30
10h - 12h	Inscriptions Aux activités de la semaine <i>Rendez-vous à 10h00 !!!!</i> - Accueil libre - Atelier FabriKaKoi « Viens créer tes vacances »		Atelier Jeu « Horreur sur le Cap » - Atelier D'Expression « Initiation à la danse » - Atelier Sportif « Initiation baseball » - Atelier Jeu « Fiesta de los muertos » 	Sortie FabriKaKoi Aaliyah K. « Piscine de Chartres » 	Atelier Sportif « Capture de drapeaux » - Atelier d'Expression « Qui sera le meilleur monstre ? » - Atelier Jeu « Les champions du Dixit » - Atelier Manuel « Suspension d'Halloween »	Atelier Jeu « Initiation au Poker » - Atelier Sportif « Défis athlétisme » - Atelier Plein Air « Tote bag d'Halloween » - Atelier Jeu « Jeux de balles »	Fermé
Pause midi			Ramenez votre Pique-Nique pour le manger au Cap 'Ados à 12h00 avant de partir en sortie.				
14h - 16h30	Grand Jeu « Rallye photo »  Ouvrez l'œil, partez à la recherche des photos à réaliser, relevez les défis et capturez vos meilleurs clichés !	FabriKaKoi Maryam B. Atelier Culinaire « Préparation repas de la soirée Voyage au Japon »	Sortie Base de Loisirs De Cergy  Accrobranches	Prévoir un pique-nique & Tenue de baignade Rdv : 10h00 Retour : 17h30 Clétien : 3 € H. commune : 4 €	Atelier Culinaire « Cup Cake d'horreur » - Atelier Jeu « Tournoi de jeux de société » - Atelier Manuel « Citrouille décorative en polystyrène » - Atelier Sportif « La bataille d'Halloween »	Atelier Manuel « DIY d'halloween » - Atelier Sportif « Initiation Ultimate » - Atelier Jeu « Loup-garou » - Atelier Manuel « Bougeoir d'Halloween » 	Journée Halloween 
Temps libre 16h30 - 18h	Accueil libre - Atelier FabriKaKoi « Viens créer tes vacances »		Rdv à 13h00 Retour à 19h15 Clétien : 7 € H. commune : 10.50 €	Accueil libre - Atelier FabriKaKoi « Viens créer tes vacances »		Accueil libre - Atelier FabriKaKoi « Viens créer tes vacances »	De 14h à 21h00 A l'Espace Philippe Noiret Gratuit Pour toute la famille De nombreuses animations
SOIREE	Soirée FabriKaKoi de Maryam B. « Soirée Voyage au Japon » Début à 19h30 – Fin 22h30 4 €			Soirée au Cap 'Ados « Costum' & Défis » Viens profiter d'une soirée déguisée ! Danse, musique, jeux et défis seront au rendez-vous pour t'amuser entre amis ! Début à 20h00 – Fin 22h30 4 €			

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : L'adhésion - l'inscription

Le Cap'Ados accueille les jeunes entre 11 et 17 ans à partir de la 6^{ème}.

Une adhésion annuelle est obligatoire pour chaque jeune souhaitant participer à au moins l'un des accueils.

La présence du responsable légal est obligatoire au retour du dossier d'adhésion. Pour toutes autres inscriptions la présence du responsable légal n'est pas obligatoire.

Le dossier d'adhésion doit être impérativement complet, incluant les pièces justificatives demandées. Dans le cas contraire le dossier sera refusé.

Article 2 : Modalité de paiement

Tout paiement doit être effectué par chèque ou en espèces. Il valide l'inscription et/ou la participation à une activité.

Aucun remboursement ne sera effectué sauf pour raison de santé avec présentation d'un certificat médical.

En cas d'annulation, du fait du Cap'Ados, d'une activité payante et déjà réglée, un report de la somme sera effectué sur la prochaine activité due.

Article 3 : Absence - Retard

Toute absence doit être signalée au Cap'Ados au 01 30 79 39 85 (répondeur en cas d'absence) par le responsable légal du jeune.

Chaque retard doit être signalé au Cap'Ados au 01 30 79 39 85 (répondeur en cas d'absence). Tout retard risque d'engendrer l'annulation de l'activité à laquelle le jeune s'était inscrit (sans remboursement si l'activité était payante).

Article 4 : Les informations d'ordre médical

Les informations d'ordre médical (traitement, allergie ou autres) doivent être signalées, données à la constitution du dossier d'adhésion et devront être complétées avec soins.

Un médicament peut exceptionnellement être administré par un membre de l'équipe d'encadrement sur présentation d'une autorisation parentale, écrite et accompagnée de la copie de la prescription médicale ou ordonnance au nom du jeune, du médicament confié dans son emballage d'origine avec la notice et portant le nom et prénom du jeune.

Aucun médicament ne sera administré si ces conditions ne sont pas respectées.

Article 5 : Le comportement et l'attitude

L'accès à la structure doit se faire sans discrimination, dans le respect d'autrui, la laïcité et la tolérance.

Tout adhérent est tenu de respecter les règles suivantes :

- Respect des personnes, qui exclut toute violence (physique, verbale, harcèlement)
- Respect des locaux et du matériel mis à disposition
- Respect des horaires de la structure et des horaires des activités
- Respect de l'équipe encadrante
- Le prosélytisme est interdit
- Respect de ses engagements lors des inscriptions aux activités

En cas de comportement contraire aux règles de vie présentées ci-dessus, la Ville se réserve le droit de prendre les mesures suivantes :

- Entretien avec les parents
- Avertissement pour le jeune
- Exclusion ponctuelle du jeune sans indemnisation financière quelle qu'elle soit
- Exclusion de l'ensemble des activités de la structure et de l'ensemble des activités municipales pour une période définie
- Exclusion définitive de la structure et de l'ensemble des activités municipales

En cas de dégradation volontaire ou de vol, une plainte sera déposée, et le remboursement des frais de remise en état sera demandé à la famille.

Article 6 : Consommation de tabac, d'alcool, de produits stupéfiants et de boissons énergisantes

La loi N°91-32 du 10 janvier 1991 (dite loi Evin) interdit la consommation de cigarette dans les lieux publics.

La consommation d'alcool est interdite aux alentours proches de la structure et à l'intérieur. L'accès à la structure et/ou aux activités est interdit à toutes personnes (jeunes et adultes) en état d'ébriété présumé.

L'article L628 du Code Pénal interdit toute consommation de produits stupéfiants. L'accès à la structure et/ou aux activités est interdit à toutes personnes (jeunes et adultes) présentant des signes de consommation de produits stupéfiants.

Toute consommation de boissons énergisantes est proscrite.

Article 7 : Objet personnel - Tenue - Téléphone

Les objets personnels et/ou vêtements de valeur sont déconseillés.

Votre enfant est responsable des objets qu'il amène sur la structure. La Ville ne sera en aucun cas responsable de leurs détériorations et/ou pertes.

Une tenue décente est exigée.

L'utilisation du téléphone portable est complètement interdite dans l'enceinte de la structure.

Cependant une tolérance est admise lors des sorties et de certaines activités.

A contrario, il sera formellement interdit aux jeunes de prendre en photo ou en vidéo à son insu toutes personnes fréquentant la structure.

Article 8 : Transport

La Ville ne peut être tenue pour responsable du trajet aller/retour du jeune pour se rendre sur le lieu de l'activité.

Lors de certaines activités, les jeunes pourront utiliser les moyens de transports suivants :

- Bus
- Mini-Bus
- Transport en commun

Les animateurs pourront conduire le mini-bus pour transporter des jeunes.

Article 9 : Les différents accueils - Soirées

Le jeune devra se présenter aux personnels dès son arrivée et s'inscrire sur le registre de présence.

Les responsables légaux devront venir chercher les jeunes durant les soirées hormis pour les plus de 14 ans qui pourront rentrer seuls avec une autorisation parentale.

Article 10 : Accompagnement à la scolarité

Les jeunes inscrits ont l'obligation de s'inscrire à l'accompagnement à la scolarité pour y participer.

Les jeunes inscrits ont l'obligation de rester au minimum 1 heure.

Les jeunes doivent être munis de leur matériel de travail.

Les jeunes s'engagent à venir les jours où ils s'inscrivent sachant que l'inscription minimum est de deux jours hors atelier méthodologique.

Les jeunes n'ont pas le droit de manger dans les salles de travail.

En cas d'absences répétées, l'équipe d'encadrement sera amenée à annuler l'inscription (sans remboursement possible) en favorisant les jeunes sur liste d'attente.

Article 11 : Passeport Vacances

Les jeunes ont l'obligation de s'inscrire au Passeport Vacances pour y participer.

Ils devront s'engager à participer au minimum à 3 activités non payantes par semaine. Le non-respect de cet engagement, amènera l'équipe d'encadrement à annuler ou refuser son inscription à une activité et /ou sortie payante (sans remboursement possible) en favorisant les jeunes qui participent régulièrement aux activités.